

Le Président,

- Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Vu les statuts du laboratoire de Recherche « Sociétés & Humanités » -LARSH ;
Vu l'élection de l'équipe de direction du laboratoire le 15 octobre 2025 ;

Arrête

Article 1 Monsieur Amos Fergombé est nommé directeur du Laboratoire de Recherche Sociétés & Humanités dénommé « LARSH » pour une durée de 5 ans.

Madame Gulsun Altintas et Monsieur Smaïl Khainnar sont nommés directeurs adjoints pour la même durée.

Article 2 Dans le cadre de ses fonctions, Monsieur Amos Fergombé a autorité pour signer les actes administratifs suivants :

I - Gestion des ressources humaines

- les attestations du service fait ;
- l'organisation du service (emplois du temps – congés) ;
- les attestations diverses à la demande des personnels affectés au laboratoire ;
- l'élaboration des fiches de poste.

II - Administration générale

- tout acte administratif non créateur de droit, notamment les notes d'information, les notifications d'actes administratifs ;
- tout avis ou proposition préparatoires à une décision administrative de la compétence des instances ou organes de direction de l'établissement ;
- les conventions d'accueil de stagiaires.

En l'absence de Monsieur Amos Fergombé, Madame Gulsun Altintas et Monsieur Smaïl Khainnar sont habilités à signer les actes précités.

Article 3 **Délégation de signature** est donnée à Monsieur Amos Fergombé à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les actes administratifs limitativement énumérés :

- les documents relatifs aux missions et aux déplacements des personnels placés sous son autorité, y compris les autorisations d'utilisation du véhicule personnel, à l'exception des autorisations d'absence pour les déplacements à l'étranger ;
- les engagements de dépenses relatifs aux centres financiers ou centres de coûts du laboratoire ;
- les missions et les déplacements des personnels placés sous son autorité à l'exception des autorisations d'absence pour les déplacements à l'étranger ;
- les autorisations d'utilisation du véhicule personnel,
- la certification du service fait relatif à l'exécution des dépenses des centres financiers et des centres de coût du laboratoire ;
- les certificats administratifs liés à l'exécution de la chaîne de dépense.

En l'absence de Monsieur Amos Fergombé, Madame Gulsun Altintas et Monsieur Smaïl Khainnar sont habilités à signer les actes précités exception faite de la certification du service fait et des certificats administratifs.

En l'absence de Monsieur Amos Fergombé, Madame Maryvonne Boudy, responsable administrative et financière, reçoit délégation à l'effet de certifier le service fait.

- Article 4** Le présent arrêté prend effet immédiatement. Il prend fin au plus tard à la fin des fonctions des autorités délégataires, ou à la fin du mandat du Président, autorité délégante.
- Article 5** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.
- Article 6** Le Directeur Général des Services de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et l'Agent Comptable sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 16 octobre 2025.

Le Président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Professeur Abdelhakim ARTIBA



Spécimen de signature **Amos Fergombé**

Spécimen de signature **Gulsun Altintas**

Spécimen de signature **Smaïl Khainnar**

Spécimen de signature **Maryvonne Boudy**